

à la tête de tous les ponts, mais bien, puisqu'un cimetière devait lui être adjoint, celle de la maison hospitalière où les frères faisaient leur résidence habituelle et devaient recevoir les voyageurs pauvres, fatigués ou malades. L'esprit et la règle de l'institut philanthropique des *Frères du pont* ou des *Frères pontifes*, comme on les appelle plus ordinairement, étaient en effet, non-seulement de prêter main-forte aux voyageurs, d'établir des bacs ou de bâtir des ponts pour leur utilité, mais encore de les accueillir dans des hôpitaux, dont une chapelle et un cimetière étaient les annexes indispensables (1). En 1186 ou 1187 (2), le pape Urbain III, par trois bulles datées des 9 janvier, 4 et 21 mai « prit sous la protection et sauvegarde de saint Pierre l'hospital et la chapelle, laquelle avoit été édifiée au pied du pont du Rosne, ensemble les biens en dépendans et leur bailla permission de prendre les aulmosnes lesquelles seroient faictes et ce pour fournir aux bâtimens nécessaires (3). » Le 3 septembre 1188, le pape Clément III confirma ces trois bulles « et voullut de plus que sur les fonds que l'on avoit pour

(1) V. dom Vayssette, *Hist. générale de Languedoc*, t. III, p. 46; Héliot, *Hist. des ordres monastiques* t. II, chap. 42; Bouche, *Hist. de Provence*, t. II, p. 163; Magne Agricol, *Histoire de saint Benezet*, in-12; abbé Grégoire, *Recherches historiques sur les congrégations hospitalières des Frères pontifes*, in-8°, etc.

(2) Ces bulles ne peuvent être de l'an 1185, comme l'ont répété, d'après le règlement de l'Hôtel-Dieu, tous ceux qui ont eu à en parler, attendu qu'Urbain III fut élu le 25 novembre 1185, sacré le 1^{er} décembre suivant, et qu'il mourut à Ferrare, le 19 octobre 1187, après avoir siégé pendant un an 10 mois et 25 jours. (V. *l'Art de vérifier les dates*.)

(3) Inventaire des Archives de l'Hôtel-Dieu, rédigé en 1632, t. I, fol. 49, n° 1.